

Sept experts nous parlent de l'économie collaborative

Synthèse des interviews d'experts

Contexte

Le CFDD a mis sur pied un groupe de travail « Modèles Economiques Innovants », qui a décidé de se pencher sur l'économie collaborative et l'économie du partage. Deux lunch-débats ont ainsi été organisés durant l'année 2016 :

- Un [premier lunch-débat](#), organisé le 31 mai 2016, avait pour objectifs de présenter brièvement ces modèles économiques ainsi que les liens qu'ils peuvent avoir sur le développement durable, et de voir les tendances en cours.
- Un [second lunch-débat](#), organisé le 4 octobre 2016, a permis aux membres du Conseil de présenter leur point de vue sur des questions précises formulées à l'avance sur l'économie collaborative et le développement durable.

Sur base de ces réflexions, le Conseil a remis un avis d'initiative, voté à l'unanimité le 8 mars 2017. Il peut être consulté [via ce lien](#).

Le groupe de travail a ensuite chargé le secrétariat du conseil de réaliser une série d'interviews d'experts en économie collaborative et du partage en vue d'avoir une vue plus claire sur la définition de ces concepts, leurs impacts potentiels sur le développement durable, les exemples à suivre ou à éviter etc.

Synthèse

Cette synthèse a été rédigée par le secrétariat du CFDD et a pour but de donner une idée globale du contenu des interviews réalisées auprès de différents experts dans le cadre des travaux du groupe de travail « Modèles Economiques Innovants » du CFDD sur l'économie collaborative.

Les opinions exprimées sont celles des experts et ne reflètent pas nécessairement le point de vue du CFDD ou de ses membres.

Les personnes interviewées sont :

- JS: [Juliet Schor](#), Boston College, le 04/05/2017
- ChCh: [Christophe Charlot](#), Trends/Tendances, le 05/05/2017
- KF: [Koen Frenken](#), Universiteit Utrecht, le 08/05/2017
- RDL : [Rogier De Langhe](#), UGent, le 10/05/2017
- AM : [Angelo Meuleman](#), Taxistop, le 17/05/2017
- PhD : [Philippe Defeyt](#), Economie Prospective Club, le 19/05/2017
- MG : [Marguerite Grandjean](#), OuiShare, le 19/05/2017

1. Le concept de l'économie collaborative (et du partage)

Il y a un point sur lequel tous les experts interviewés sont d'accord : le concept d'économie collaborative est vaste et est interprété de manière très différente par la plupart d'entre eux. Il y a donc un réel besoin de définition commune, et d'acceptation de cette définition.

La relation entre les parties participant aux transactions au moyen d'une plateforme semble cruciale. A côté de cela, plusieurs experts ont fait la distinction entre l'économie collaborative et l'économie du partage, tandis que d'autres utilisent indistinctement ces deux termes. La plupart insistent également sur la différence de finalité des plateformes : celles qui ont un objectif principal d'ordre financier, et les autres. Enfin, la distinction entre le partage de biens et le partage de services est souvent mise en avant.

2. Durabilité de ces modèles

A la question de savoir si, et dans quelle mesure, ces modèles peuvent avoir un impact sur le développement durable, les différentes personnes interrogées ont des avis très divergents. Si certains voient dans ces modèles une solution d'avenir, permettant de créer de la valeur de manière distribuée et en réduisant fortement les impacts environnementaux, d'autres ont l'impression que c'est tout le contraire qui est en train de se produire : augmentation importante de l'empreinte environnementale, pression sur les travailleurs, revenus très faibles, etc. Tous semblent néanmoins d'accord sur le fait que le partage de biens peut avoir un effet environnemental positif, à condition entre autres qu'il s'agisse de biens existants et sous-utilisés.

Un point de vue est également partagé par tous : il y a un manque crucial de données (publiques) et d'études (indépendantes) sur les impacts directs et indirects. En effet, ces modèles sont encore trop récents, sont en perpétuelle évolution, et les données collectées le sont par des plateformes, et ne sont en général pas rendues publiques.

La dimension temps est également importante. Ce n'est pas parce qu'une initiative n'est pas durable à court terme, qu'elle ne le sera pas à long terme, et *vice versa*.

Lors du passage à une échelle plus grande, il semblerait par ailleurs que les objectifs sociétaux initiaux d'une initiative ne soient pas toujours rencontrés par la suite.

3. Critères pour juger de la durabilité des initiatives

Cette question est visiblement difficile. La plupart des experts l'ont donc plus ou moins éludée. Il ressort néanmoins que ces critères écologiques et sociaux ne peuvent pas être définis de manière générale, mais plutôt par secteur. Ils doivent permettre d'identifier le greenwashing.

Il y a deux secteurs dans lesquels on retrouve potentiellement les modèles durables les plus porteurs : le logement et le transport.

4. Rôle des autorités et exemples de mesures

Sur cet aspect, les experts semblent d'avis que les autorités ont un rôle à jouer en termes d'aiguillage des activités, mais doivent veiller à ne pas les freiner. Les avis sur la manière d'encadrer ces activités sont à nouveau assez divergents, même si une approche par des « plafonds » semble généralement privilégiée (nombre de nuitées, nombre de repas maximum...). Ces plafonds devraient être définis par secteur et être ajustables. L'objectif de ces plafonds est de limiter les impacts négatifs. Le principe de base au sein d'un secteur est que tout le monde doit être traité de manière équivalente. La concurrence déloyale doit donc être combattue.

L'idée de pouvoir expérimenter de nouvelles réglementations a par ailleurs été soulevée. L'importance de la mise à disposition des données a également été mise en avant.

Les autorités, du niveau fédéral jusqu'au niveau communal, peuvent également innover en vue d'améliorer les services dans des bonnes conditions de durabilité (par exemple en mettant en place leur propre plateforme).

Des mesures de soutien aux plateformes sans but lucratif seraient également nécessaires.

Enfin, plusieurs experts ont insisté sur l'importance de se projeter dans le futur afin de déterminer quelle sorte d'économie collaborative on veut, et de tenir compte du caractère évolutif de ces modèles.

5. Gouvernance

Les questions du partage de la valeur (financière) et du pouvoir, ainsi que les questions de valeurs (morales) ont aussi abordées. Le principal inconvénient des effets de réseau est l'apparition potentielle de monopoles. Les plateformes collectent un nombre impressionnant de données concernant leurs utilisateurs, et cela leur confère du pouvoir. Il y a donc un besoin de règles au sein des plateformes pour déterminer qui détient le pouvoir, vers qui va la valeur, ...

Une autre question importante est celle du contrôle et de la confiance entre les différents utilisateurs de plateformes.

Contact :

Conseil Fédéral du Développement Durable

www.cfdd.be

02 743 31 50

mail@cfdd.be

Boulevard du Jardin Botanique 50 bte 70

1000 Bruxelles

